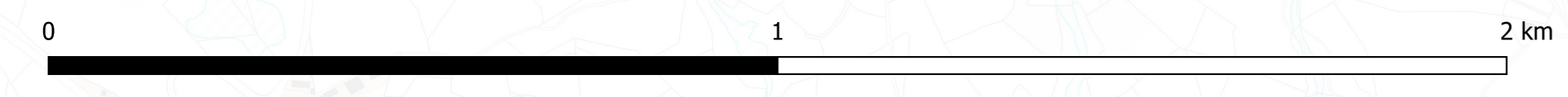



- Zonage**
- U
 - 1AU
 - 1AUÉ
 - 1AUY
 - 2AU
 - A
 - AP
 - N
- ☐ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du Code de l'Urbanisme)
- Prescription surfacique**
- ☐ Espace boisé classé (articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
 - ☐ Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - ☐ Élément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
 - ☐ Secteur à programme de logement mixité social en zone U et AU
 - ☐ Périmètre d'OAP
 - ☐ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - ☐ Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du Code de l'Urbanisme)
 - ☐ Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger
 - ☐ Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du Code de l'Urbanisme)
 - ☐ Servitude de projet au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme
- Prescription ponctuelle**
- ★ Eléments de paysage (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - △ Point de vue (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Prescription linéaire**
- Haies, alignement d'arbre (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Commercial (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Éléments informatifs**
- ☐ Périmètre de 100m autour des bâtiments agricoles ICPE
 - ☐ Périmètre de 50m autour des bâtiments agricoles RSD

Description	Nom ER	Bénéficiaire
Aménagement public	CAR1	CABA
Périmètre de protection immédiat	CAR2	Commune de Carlat
Périmètre de protection immédiat	CAR3	Commune de Carlat
Réservoir de stockage, station de pompage	CAR5	Commune de Carlat
Réservoir de stockage, station de pompage	CAR6	Commune de Carlat
Réservoir de stockage, station de pompage	CAR7	Commune de Carlat
Réservoir de stockage, station de pompage	CAR8	Commune de Carlat
Réservoir de stockage, station de pompage	CAR9	Commune de Carlat



CITADIA
 Citatia Conseil - 13 Rue Édouard Belin, 82000 MONTAUBAN / Tél : 05.63.92.11.41 / Fax : 05.63.92.32.27 / Mail : sud-ouest@citadia.com
 [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



Carlat NORD

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Règlement graphique Plan de zonage réglementaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/06/2022 arrêtant le projet de Révision Allégée n°4 du PLU-H de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Echelle : 1:7 850